



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 29 novembre 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN, Isabelle DEMIERRE.

### **Procurations**

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX  
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

**Secrétaire de séance** : Madame Charlotte LAFOURCADE

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 24
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 24	Abstention	: /

### **3.3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE CHALET PIZZA**

**Madame le Maire,**

*INFORME* que, depuis plusieurs années, une convention de mise à disposition autorise les gérants du chalet pizza à occuper à titre précaire une partie de la parcelle communale cadastrée E 1361, au lieu-dit « Champ Faviol ». Cette convention est signée pour une durée ne dépassant pas une année, afin d'exercer une activité de vente de pizzas à emporter.

*RAPPELLE* que le fonds de commerce est actuellement géré par Monsieur Fabrice BEURAIN. La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé de renouveler la convention pour une année, avec un tarif majoré, correspondant à l'agrandissement du chalet pizza.

**Vu** la convention chalet pizza de mise à disposition du 1er août 2024 au 31 décembre 2024, approuvée par délibération DEL2024\_057 du 28 juin 2024,

**Considérant** que cette activité ne trouble pas l'ordre public,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de renouveler la convention au profit de Monsieur Fabrice BEURAIN, concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée E 1361, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, au tarif de 2000 euros par an.

**PRECISE** que cette autorisation est établie à titre précaire, la commune se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment, sans indemnisation, avec un préavis d'un mois, afin de pouvoir récupérer ledit emplacement, au titre de l'intérêt général.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition correspondante et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 09/12/2024

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Charlotte LAFOURCADE